

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À L'OUVERTURE DE LA SUCCESSION

Concernant l'état civil du défunt :

- Acte de décès (original)
- Livret de famille complet du défunt
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de toute donation entre époux, testament en votre possession
- Copie du contrat de mariage / pacs du défunt

Concernant l'état civil des héritiers :

- Copie des pièces d'identité
- Copie du contrat de mariage / pacs des héritiers
- Rib signés

Concernant le patrimoine :

- Copie des titres de propriétés des biens immobiliers du défunt
- Coordonnées du syndic, si le défunt était propriétaire d'un bien en copropriété
- Carte grises des véhicules du défunt
- Adresse des établissements financiers avec numéros de comptes bancaires et livrets
- Adresse des organismes des assurances-vie avec numéro de contrats
- Contrat de location
- Copie des actes de donations antérieures ou déclaration de dons manuels
- Liste des sociétés dans lesquelles le défunt était associé, copie des statuts et coordonnées du comptable
- Copie de la carte vitale
- Adresse des caisses de retraites et numéros des pensions
- La liste des donations consenties par le défunt et la copie des actes
- Avis d'imposition (foncier, habitation, revenus, fortune immobilière le cas échéant)
- Factures dues au jour du décès
- Tableau d'amortissement des prêts en cours souscrit par le défunt

En raison de la particularité du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.